

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	7
Pouvoirs	6
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUINZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETTHOMÉ

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à René BERGEAUD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Bernard BOUVELOT, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETTHOMÉ à Céline BOSSARD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal séance du 24 Novembre 2023**
3. **Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
 - **Décisions Modificatives Budgétaires**
 - **Attribution du marché « Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'Ydes-Bourg »**
4. **Administration Générale, Ressources Humaines**
 - **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire**

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA et Pauline BRETTHOMÉ, ainsi que de leur pouvoir.

1. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (M. Christian MAURIO)

2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2023** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 24 Novembre 2023.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (M. Christian MAURIO)

3. **FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

➤ **Décision Modificative Budgétaire** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Il est exposé à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Commune de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

• **Décision Modificative n°3 – Budget Assainissement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
6211	Personnel intérimaire	+900.00			
61528	Entretien, réparation	-900.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative budgétaire.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (M. Christian MAURIO)

• **Décision Modificative n°5 – Budget Commune**

M. Christian MAURIO, concerné par cette affaire, ne prend pas part au vote.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-2061	Installation Matériel et Outillage	+3 200.00			
2315-1461	Installation Matériel et Outillage	-3 200.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

M. Christian MAURIO reproche le travail effectué par le Cabinet Géomètre-Expert CROS. Il indique que Mme SAUNAL-CROS est d'une impolitesse car celle-ci lui a raccroché au nez.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

Votants : 17

Pour : 17 voix

• **Décisions Modificatives n°6 et 7 – Budget Commune**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2188-127	Autres immobilisations	-2 000.00			
2313-146	Constructions	-9 000.00			
2315-145	Installations matériel et outillage	+11 000.00			
2313-146	Constructions	+300.00			
2315-1461	Installations matériel et outillage	-300.00			
Total Dépenses		0	Total Recettes		0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ **Attribution du marché « Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'Ydes-Bourg »**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Une procédure MAPA a été engagée pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif d'Ydes-Bourg, et une offre a été reçue. La SARL BOS a proposé une offre à 428 205.30 H.T., avec option dégrilleur automatique de 26 050.00 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 décembre 2023 afin d'analyser cette offre. Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la SARL BOS.

M. René BERGEAUD indique que le dégrilleur automatique permet d'enlever les éléments un peu importants (cailloux, lingettes, etc.) qui viendraient mettre les pompes en disfonctionnement.

Les élus constatent, une fois de plus, qu'une seule entreprise a répondu à ce marché, et trouvent qu'il n'y ait pas plus d'offres. M. le Maire répond que certaines entreprises manquent de personnel.

M. René BERGEAUD pense que les chantiers où doivent être réalisés des réseaux en profondeur n'intéressent pas les entreprises car les travaux ne sont pas des plus agréables.

M. le Maire ajoute que le montant de l'offre de la SARL BOS est en dessous de l'estimation.

M. Christian MAURIO demande si c'est la Commune qui a choisi l'option dégrilleur automatique. M. René BERGEAUD répond que cette option se trouvait dans le cahier des charges et a été proposée dans un souci de facilité de maintenance. Il indique que si cette option n'était pas retenue, les pompes s'useraient beaucoup plus vite et la maintenance coûterait plus cher. Aussi, le dégrilleur devrait réduire les pannes à l'avenir.

Par ailleurs, Sumène Artense Communauté entretient la station d'épuration et va prochainement obtenir la compétence assainissement.

Enfin, cette option de dégrilleur automatique est pris en charge à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Donc, la Commune n'aura qu'environ 5 000 € à sa charge.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer ce marché à la SARL BOS, pour un montant de 428 205.30 H.T., avec option dégrilleur automatique de 26 050.00 € H.T., soit un montant total de 454 255.30 € H.T. (soit 545 106.36 € T.T.C.),

Votants : 17

Pour : 17 voix

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°028-2020 en date du 24 mai 2020 et n° 80-2023 en date du 24 novembre 2023 :

DATE	NUMERO	OBJET
28.11.2023	038-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Régis CLAVIERE au profit de M. René RIGAUDIERE et Mme Karine BERTRAND – 13 Allée de la Gravière (vente d'un terrain bâti)
01.12.2023	039-2023	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal – Etude pour la restauration du clocher de l'église Saint-Georges d'Ydes-Bourg
01.12.2023	040-2023	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal – Travaux d'entretien de la couverture de la sacristie de l'église Saint-Georges d'Ydes-Bourg
08.12.2023	041-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Alain DELAGE au profit de M. Nassim LABARUSSIAS – 31 Avenue Roger Besse (vente d'un terrain bâti)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Alain DELAGE
Maire d'Ydes



Céline BOSSARD
Secrétaire de séance

